



**FO DGFIP RHONE**  
165 rue Garibaldi 69401 LYON Cedex 03  
Tél : 04 78 63 32 35 - Fax : 04 78 63 32 10

3 rue de la Charité 69288 LYON CEDEX 02  
Tél : 04 72.40.77.12  
[fo.drifip69@dgifip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip69@dgifip.finances.gouv.fr)

## Compte rendu de la CAP Mouvement C Filière Fiscale du 26 juin 2012 pour le mouvement au 1<sup>er</sup> septembre 2012

Les représentants FO DGFIP sont attachés au respect des règles de gestion définies par la Direction Générale et sont intervenus pour que ce mouvement de mutation respectent celles-ci :

- la règle de l'ancienneté administrative,
- les règles de priorité des postes supprimés, des surnombres,
- les règles définies lors du dernier Comité Technique de Proximité pour la création du SIP de Villeurbanne.

**FO DGFIP a été la seule organisation syndicale à se battre pour que les agents du CDI et du SIE de Villeurbanne aient la garantie d'être affectés sur la commune de Lyon et ce, même en surnombre.**

### **CHIFFRES CLES DE CE MOUVEMENT**

- 16 agents quittent le département,
- 6 agents changent de structure ou de résidence,
- 37 agents arrivent dans le département (dont de nombreux stagiaires),
- 50 agents ont cessé leurs fonctions (démission, retraite, concours et disponibilité).

L'effectif théorique de la catégorie C dans le département est de 513 agents, mais avec les non compensations de temps partiels et les postes non pourvus, l'effectif réel est de 480,8 agents (soit moins 32,2 agents).

Il existe une forte disparité entre les différentes résidences administratives, 3 sont dans une situation quasiment équilibrée avec un déficit inférieur à 1 (VILLEFRANCHE, TARARE et GIVORS). La résidence de LYON est quant à elle fortement déficitaire (418 agents au niveau théorique, 409 réellement implantés et avec la non compensation des temps partiels cela conduit à un **nombre inquiétant de moins 33,5 agents**).

## REPARTITION CHIFFREE DU MOUVEMENT

	Nombre de demandes	Affectations Obligatoires	Ayant obtenu leur 1 <sup>er</sup> vœu	Affectations d'office	Demandes non satisfaites
LYON	105	82	45	13	5
VILLEFRANCHE	12	9	8	1	1
GIVORS	8	7	4	2	1
TARARE	3	3	3	0	0

Concernant les ALD du département, sur un effectif de 3, 2 sont affectés lors de ce mouvement. Pour les EDRA, sur un effectif de 7, 1 est affecté lors de ce mouvement. Ce qui correspond à l'effectif théorique.

Vous pouvez retrouver le détail de ce mouvement sur le site Ulysse local.

Le président de cette CAP nous a invité à voter ce projet de mouvement qui est conforme aux règles de gestion.

FO DGFIP est intervenu pour défendre des cas personnels (agent en situation de handicap notamment). Le président nous a informé que toutes ces situations (au nombre de 7) seront étudiées de façon attentive et humaine en dehors de la CAP pour laquelle nous avons été réunis.

**Les représentants FO DGFIP ont voté CONTRE ce mouvement car la direction a procédé à des affectations d'office.**

### **Les représentants FO DG FIP**

Rémy Aleman  
Expert : Valérie VIGNON

Fabrice BESSON

#### **Rejoignez Force Ouvrière, en ADHERANT :**

- **pour agir dans l'indépendance**
- **pour obtenir rapidement des informations sûres et précises**
- **pour mener une action revendicative clairement définie, non démagogique, destinée à aboutir sans casser l'outil de travail**
- **pour faire vivre la vraie solidarité aux Finances Publiques**

BULLETIN D'ADHESION

NOM : .....PRENOM : .....GRADE : .....

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer à FO DGFip

Fait à .....le.....

(signature)